

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-9-12-20

Séance du lundi 25 octobre 2021

PROPOSITION DE FINANCEMENT DE 49 POSTES D'ANIMATEURS EXERCANT DANS 36 RELAIS PETITE ENFANCE POUR UN MONTANT TOTAL DE 63 301 EUROS

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
HAGENBACH Vincent donne procuration à ZELLER Fabienne
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis
VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENENBAUM Anne
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL

EXCUSEE :

RUCH Valérie

ABSENTS :

DEBES Vincent, KOCHERT Stéphanie

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-3-2-2 du 15 février 2021 relative au rapport budgétaire 2021 Politique de la solidarité,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-3-8-5 du 15 février 2021 relative au budget primitif 2021 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la 12ème commission (Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale), de la 13ème commission (Commission Région de Colmar), de la 14ème commission (Commission Agglomération de Mulhouse) et de la 15ème commission (Commission Sud Alsace Saint-Louis, Sundgau, Thur-Doller) lors de leur réunion du 4 octobre 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde pour l'année 2021 les subventions de fonctionnement pour l'aide au financement de 49 postes d'animateurs des 36 Relais Petite Enfance, gérés par 24 organismes différents récapitulés sur la liste annexée à la présente délibération, pour un montant total de 63 301 €,
- Précise que chaque subvention fera l'objet d'un versement unique,
- Les crédits seront prélevés sur les lignes budgétaires prévues au budget 2021, comme suit :
 - P1190001 T02 (65-65748-411) pour un montant de 12 750 € ;
 - P1190001 T02 (65-657358-411) pour un montant de 44 851 € ;
 - P1190001 T02 (65-657348-411) pour un montant de 4 500 € ;
 - P1190001 T02 (65-657381-411) pour un montant de 1 200 €.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité